

Bulletin d'adhésion 2014 CLUB FISCAL DES EXPERTS-COMPTABLES

(Année civile)

Taux de TVA à 20 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2014

Mme, M. Prénom

Cabinet

Adresse

.....

Téléphone Fax

E-mail Conseil régional.....

Date d'inscription à l'Ordre****

*Veillez trouver ci-joint un chèque à l'ordre d'Experts-Comptables Services (ECS)
en règlement de ma cotisation au Club Fiscal pour l'année civile 2014 d'un montant * de :*

France métropolitaine :

- 246,00 € TTC** (205 € HT + TVA 41,00 €) pour les membres de l'Ordre ou les diplômés d'expertise comptable
- 123,00 € TTC** (102,50 € HT + TVA 20,50 €) pour les membres de l'Ordre ou les diplômés d'expertise comptable inscrits depuis moins de cinq ans à l'Ordre **
- Adhésion gratuite** pour les experts-comptables stagiaires inscrits et les mémorialistes ***

DOM (- 50 %)

- 111,21 € TTC** (102,50 € HT + TVA 8,71 €) pour les membres de l'Ordre ou les diplômés d'expertise comptable
- 55,61 € TTC** (51,25 € HT + TVA 4,36 €) pour les membres de l'Ordre ou les diplômés d'expertise comptable inscrits depuis moins de cinq ans à l'Ordre **
- Adhésion gratuite** pour les experts-comptables stagiaires inscrits et les mémorialistes ***

Fait à le.....

Le bulletin d'adhésion accompagné, le cas échéant, du chèque de cotisation doit être retourné à :

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables - Club Fiscal

19 rue Cognacq-Jay - 75341 PARIS CEDEX 07

Tél. 01 44 15 60 73 – Fax 01 44 15 90 05

www.clubfiscal.net

* Un reçu sera délivré dès l'enregistrement de la cotisation.

** Cette adhésion prend effet à partir du règlement de ma cotisation au Club Fiscal et jusqu'au 31 décembre 2014.
L'adhérent bénéficie d'une réduction de 50% au cours des cinq premières années d'inscription à l'Ordre.

*** Joindre une attestation de stage.

**** Merci d'indiquer la catégorie dont vous relevez (expert-comptable, salarié article 83 ter, salarié article 83 quater).